



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**29 novembre 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue le treize septembre deux-mille-vingt-et-un (29 novembre 2021) à huit heures (8 h) à laquelle sont présents et forment quorum :

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Annick Laviolette Julie Marchildon
MM les conseillers	Nicolas Bottreau Vincent Normandeau

Est absente : Mme la conseillère Isabelle Laramée

Sous la présidence de la mairesse Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

La greffière-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 24 novembre 2021.

**3. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la présidente déclare la séance ouverte. Il est 8 h 05.

**4. RÉS. 317.11.2021 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
APPUYÉE par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
29 NOVEMBRE 2021  
À 8 H**

- 1. Prière / Moment de réflexion**
- 2. Présences**
- 3. Ouverture de la séance**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Administration**
  - 5.1 Appropriation de fonds pour l'achat de bacs pour les matières résiduelles;
  - 5.2 Cession au MTQ d'une partie de l'assiette d'un ancien chemin;
- 6. Période de questions et réponses**
- 7. Levée de la séance**

Adoptée



5,1 **RÉS. 318.11.2021 APPROPRIATION DE FONDS POUR L'ACHAT DE BACS  
POUR LES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau  
APPUYÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'achat de bacs de différents formats pour la collecte des matières résiduelles au montant total de 17 515,25 \$ plus les taxes.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit appropriée de l'excédent non affecté. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.

Adoptée

5,2 **RÉS. 319.11.2021 CESSION AU MTQ D'UNE PARTIE DE L'ASSIETTE D'UN  
ANCIEN CHEMIN**

Il est PROPOSÉ par la mairesse Vicki Emard  
APPUYÉE par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires à la cession d'une partie de l'ancien chemin de la Minerve d'une superficie de 3 751,5 mètres carrés (cadastre 5 549 582) au ministère des Transports du Québec et à signer tous les documents relatifs à cette cession.

Adoptée

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES**

Aucun citoyen n'est présent.

7. **RÉS. 320.11.2021 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
APPUYÉE par le conseiller Nicolas Bottreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 8 h 12.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Vicki Emard  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Claire Coulombe  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Vicki Emard  
Mairesse